

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

N° _____

Dakar, le

Projet de loi constituant l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT) en établissement public rattaché à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Exposé des motifs

Il a été décidé par les autorités gouvernementales de rattacher l'Ecole Polytechnique de Thiès à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar à partir de la rentrée universitaire 1991-1992.

Ce rattachement ne peut être effectif que par l'adoption de textes qui entérinent cette décision.

Ainsi, outre l'harmonisation des textes organiques de l'E.P.T avec ceux de l'Université, doit être votée une loi constituant l'EPT en établissement public civil rattaché à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Telle est l'économie du présent projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
ASSEMBLEE NATIONALE
VII^e LEGISLATURE

18/1988

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 1992

R A P P O R T

fait

au nom de l'Intercommission constituée par les Commissions de l'Education et du Travail sur le projet de loi n° 29/92 constituant l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT) en Etablissement Public rattaché à l'Université Cheikh ANta Diop de Dakar.

p a r

Mamour NDary BA

Rapporteur

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés,

L'Intercommission, constituée par les commissions de l'Education et du Travail, s'est réunie le mercredi 17 Juin 1992 à 11 heures dans la salle de la commission des Finances à l'effet d'examiner le projet de loi N° 29/92 constituant l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT) en Etablissement Public rattaché à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

La réunion était présidée par notre collègue Oumar Lamine BADJI, Président de la commission de l'Education et de la culture.

Le gouvernement était représenté par Monsieur Moustapha KA, Ministre de la Culture assurant l'intérim de Monsieur André SONKO.

Ouvrant la séance, le Président Oumar Lamine BADJI a souhaité la bienvenue au Ministre et a adressé au nom de l'intercommission les condoléances les plus attristées au gouvernement et au corps enseignant pour la disparition brutale de feu Djibril FALL. Une minute de silence a été ainsi observée pour la mémoire du disparu.

Prenant la parole, le Ministre a, tout d'abord présenté les excuses de Monsieur André SONKO retenu à Montréal pour participer à la conférence des Ministres de l'Education Nationale de la Francophonie. Il a ensuite remercié les commissaires pour les condoléances et a ajouté que Djibril FALL était un grand universitaire. Directeur de l'Enseignement supérieur, il a été aussi un expert de l'UNESCO. Sa haute compétence, sa rigueur et sa probité ne sont plus à démontrer. C'est une grande perte pour le Sénégal et surtout pour l'Ecole Polytechnique de Thiès, dira-t-il.

Dans l'exposé des motifs, le Ministre a signifié qu'il a été décidé par les autorités gouvernementales pour des raisons pédagogiques de rattacher l'Ecole Polytechnique de Thiès à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, à partir de la rentrée universitaire 1991-1992.

Ainsi, outre l'harmonisation des textes organiques de l'EPT avec ceux de l'Université, doit être votée une loi constituant l'EPT en établissement public civil rattaché à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

.../...

A la suite de l'exposé du Ministre, vos commissaires ont posé beaucoup de questions relatives :

- aux raisons pédagogiques pour le rattachement de l'EPT à l'Université Cheikh Anta Diop ;
 - au déficit financier de l'Université de Dakar qui risque d'affecter l'EPT ;
 - au problème d'insertion de ces jeunes ingénieurs ;
- à la notion de vocation régionale ;
- aux conditions d'organisation et de fonctionnement de l'EPT.

Reprenant la parole, le Ministre a tout d'abord remercié le Canada qui a aidé à la création de l'école/qui continue d'apporter son encadrement, son soutien non seulement pédagogique mais également financier. L'EPT est donc une institution qui est parrainée, soutenue à bout de bras par l'Ecole Polytechnique de Montréal. C'est une excellente forme de partenariat qu'il faut saluer dira le Ministre.

Cet établissement a donc été créé en 1973 avec le soutien du Canada, plus précisément de l'ACDI et il avait un statut militaire. Il était géré, dirigé par le Ministère des Forces armées avec un officier supérieur à la tête de l'établissement.

L'objectif était d'insuffler un esprit assez polytechnicien à savoir : la rigueur, la discipline, l'abnégation, le dévouement, le patriotisme, la conscience professionnelle.

Ces vertus, ajouta le Ministre, doivent toujours être consolidées et renforcées bien que l'école soit rattachée à l'Université de Dakar.

Evoquant les raisons pédagogiques, le Ministre a dit qu'elles étaient de deux ordres :

- le problème de l'équivalence des diplômes,
- le statut du personnel enseignant de l'EPT.

L'Ecole Polytechnique de Thiès forme des ingénieurs de très haut niveau, très compétents sur le plan scientifique et technique, mais l'établissement n'était pas un établissement universitaire. Ainsi en rattachant l'EPT à l'université Cheikh Anta Diop, le problème de l'équivalence des diplômes ne se posera plus et ces diplômes universitaires seront reconnus sur le plan international.

Quant au statut du personnel enseignant, par souci d'équité, de justice, le gouvernement a décidé de les aligner au même rang que ceux de leurs collègues de l'Université.

L'Ecole Polytechnique de Thiès ne connaîtra pas de déficit financier a dit le Ministre car le concours de sa soeur jumelle l'Ecole Polytechnique de Montréal et de l'ACDI va continuer.

Concernant l'emploi des jeunes ingénieurs, le Ministre a affirmé que les premières promotions n'ont jamais eu de problème d'insertion car il y avait la corrélation parfaite entre l'emploi et la formation. Si l'économie marche a dit le Ministre, il n'y aura pas de problème d'emplois et le secteur privé sera en mesure d'absorber en priorité les sortants de cette école.

Dans le cadre de la réflexion globale confiée au Modérateur, des solutions peuvent être proposées au gouvernement pour les sortants de l'EPT comme pour les autres à savoir : les diplômés de l'Université, du CESTI et d'autres établissements.

S'agissant de la vocation régionale, il convient de signaler qu'avec la création de l'école par le partenariat Nord-Sud, il est tout à fait normal qu'il y ait un partenariat Sud-Sud surtout que l'école est unique en Afrique.

Satisfaits des explications, vos Commissaires ont adopté à l'unanimité le projet de loi et vous demandent d'en faire autant.

18/1988

CONSTITUANT L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE THIES EN ETABLISSEMENT PUBLIC RATTACHE A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR.

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du Jeudi 25 juin 1992, la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER : L'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT) rattachée à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, est constituée en établissement public, à vocation régionale, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

ARTICLE 2 : L'Ecole Polytechnique de Thiès a pour mission de :

- former des ingénieurs de conception pour le développement ;
- assurer une formation continue et de perfectionnement professionnel ;
- assurer une formation de 3e cycle dans les Sciences de l'ingénieur ;
- effectuer des recherches afin de promouvoir des actions de développement.

ARTICLE 3 : Les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole Polytechnique de Thiès sont fixées par décrets.

ARTICLE 4 : Sont abrogées toutes dispositions contraires notamment celles de la loi n° 82-05 du 30 juin 1982 érigeant l'Ecole Polytechnique en établissement militaire d'enseignement supérieur.

Dakar, le 25 juin 1992

Le Président de Séance

Abdoulaye Chimère DIAW